

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute - Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN LIGOURE

Nombres de membres :

Afférents au conseil	En exercice	Présents	Procurations
15	15	9	3

Séance ordinaire du 2 octobre 2021

Date de la convocation :

27 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le deux octobre à dix heures
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de
ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MARCELLAUD

Date d'affichage :

27 septembre 2021

Présents : Mesdames CHEYRONNAUD, BOUILHAGUET et DELL'ISOLA
Messieurs MARCELLAUD, FENET, DE JESUS, LEBRAUD, VIGNAUD et
REYROLLE

Procurations : de B. THORREE à D. MARCELLAUD, de E. COIFFE à N. DE JESUS,
et de F. PIDEILL à C. CHEYRONNAUD

Objet de la délibération :

Séances de cinéma Ciné Plus

Monsieur le Maire indique au Conseil que « Ciné Plus en Limousin » dont le siège social est situé à Guéret (Creuse) propose des séances de cinéma itinérant notamment dans les communes rurales de l'ex Région Limousin.

Depuis plusieurs années, la commune de Saint Jean Ligoure est candidate pour accueillir des séances organisées deux fois par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite à nouveau Ciné Plus pour venir présenter des films à raison de deux projections mensuelles,

- Accepte de participer financièrement chaque année sous forme de subvention prenant en compte la population légale de l'INSEE au 1^{er} janvier
- Met à disposition la Salles des Fêtes située avenue des Ligures

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme en mairie le 4 octobre 2021.

Le Maire,
Didier MARCELLAUD

